



ent

ération.

Licenciements et démission au CLH

Le comité de liaison pour les personnes en situation de handicap se met en sommeil. Faute de financements.

Trois questions à...



Jean Rossignol, président du comité de liaison pour les personnes en situation de handicap.

plus fonctionner. Nous avons une double légitimité : nous étions reconnus par le monde associatif (1) et par les pouvoirs publics. Nous avons un rôle important de médiation. Nous avons mis au point un accueil habitat adapté, avec 300 dossiers traités en trois ans. Nous avons mené une étude sur le vieillissement des personnes handicapées qui a participé à la mise en place du schéma départemental.

Pourquoi licenciez-vous les deux seuls salariés du comité ?

Nous n'avons le financement que jusqu'à la fin juin. Je suis obligé de prendre ces dispositions. Nous étions financés par la Ville, l'agglo et le conseil général. Pendant 30 ans, le CLH a vécu grâce au transport financé par la collectivité. A partir du moment où tout est passé en délégation de service public, il a fallu trouver d'autres ressources. J'avais proposé un observatoire du handicap. Ce projet a été bien reçu. Mais compte tenu de la période électorale, les financements n'ont pas suivi. La Ville vient de me signifier qu'elle ne pourra pas aller au-delà du financement actuel. Ce qui me contraint à supprimer les postes.

Du coup, le CLH va mettre la clé sous la porte...

Il ne va pas disparaître en tant qu'association mais la structure ne peut

Pourquoi mettez-vous votre démission dans la balance ?

Ce qui se passe actuellement traduit non pas un désintérêt mais une non prise en compte du travail qui a été fait. Et une fois encore, ce sont les personnes les plus démunies qui vont subir le choc ! J'ai donné ma démission car je ne suis plus en mesure de négocier avec les collectivités. Une autre équipe devra prendre la suite.

Jean-Michel HANSEN.

(1) Le CLH regroupe une vingtaine d'associations dont l'Adapei, au service des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ; l'ADMR, l'aide à domicile en milieu rural ; l'AFM, l'association française contre les myopathies ; ou encore l'APF, l'association des paralysés de France.

Conseiller municipal délégué (21 personnes)

700 €

Conseiller municipal (12 personnes)

285 €



Ouest-France

mération.

Le conseil général possède lui aussi ses SEM : Terra Botanica, la Sodemel (équipement) ou encore Anjou développement économique. Au titre de la présidence de la Sodemel, Christophe Béchu percevait 18 000 € par an.

Ces indemnités entrent, elles aussi, dans le calcul global des indemnités et soumises au même plafond.

(1) Tous ces montants sont bruts.

36 000

C'est le nombre de licenciés dans les cent cinquante clubs sportifs de la ville. Angers compte 69 gymnases, 54 courts de tennis, 15 pistes d'athlétisme, une base d'aviron...